

CONSULTATION  
SUR LE DOCUMENT CONSENSUEL  
*L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR*

---

*COMMENTAIRES DE L'ARC*

## **INFORMATION**

Lynn Lapostolle, directrice générale  
Association pour la recherche au collégial  
255, rue Ontario Est, local A7.67  
Montréal (Québec) H2X 1X6

<http://www.cvm.qc.ca/arc> | [arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)

Tél. : 514 843-8491 | Cell. : 514 299-9568 | Téléc. : 514 982-3448

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'ARC .....	4
Note préliminaire .....	5
À propos des grandes tendances et de considérations générales .....	6
Recommandation 5 .....	7
Recommandation 9 .....	9

## PRÉSENTATION DE L'ARC

---

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent d'établissements d'enseignement collégial du Québec et du Canada, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), de même que de différents autres milieux. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de sept de ses membres, en provenance du réseau collégial et représentant des réalités diverses. Ses activités sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche de ces établissements; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. Elle exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, au cours des deux dernières années, elle l'a fait lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada ont sollicité des commentaires relativement à l'ébauche de leur politique sur la gestion des données numériques ainsi que dans le cadre des consultations sur la révision du modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Les commentaires que l'ARC soumet dans le cadre de la présente consultation sur le document consensuel *L'université québécoise du futur* sont le fruit de réflexions et d'échanges réalisés par un certain nombre de ses membres en règle lors d'une séance en ligne tenue le 16 octobre 2020.

Étant donné le temps imparti pour la consultation et par respect pour les principes déontologiques qu'elle met de l'avant, l'ARC choisit de se concentrer sur les éléments qui se rapportent à sa mission, soit la promotion de la recherche collégiale. Ainsi, dans le présent document, l'Association se prononce principalement sur les aspects qui touchent plus particulièrement les activités de recherche, qui ont des retombées indéniables sur le développement scientifique, économique, social et culturel ainsi que sur l'enseignement et l'apprentissage dans la communauté au sein de laquelle sont situés les établissements d'enseignement collégial.

Qu'il nous soit permis de saluer l'approche consultative mise de l'avant par le gouvernement en sollicitant les commentaires. Nous nous réjouissons par ailleurs que le texte fasse référence aux établissements d'enseignement collégial, et ce, dès l'introduction.

## À PROPOS DES GRANDES TENDANCES ET DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

---

Les grandes tendances auxquelles le document fait référence, soit les menaces globales (crise climatique, pandémies et autres), le déploiement du numérique, le développement ininterrompu de la science et de la technologie, les perspectives démographiques porteuses de transformations, de défis ou de conflits, la difficulté de prévoir l'évolution de la mondialisation et, enfin, les préoccupations sociétales et culturelles, sont mondiales. En ce sens, bien que le document indique qu'elles sont « générales » et qu'elles « agissent sur l'ensemble des sociétés », nous tenons à insister sur le fait qu'elles sont susceptibles d'affecter les établissements d'enseignement collégial tout autant que les établissements d'enseignement universitaire et que, dans cette perspective, un effort collectif de la part de l'enseignement supérieur québécois ne serait assurément pas inutile.

En lien avec les grandes tendances ci-dessus, il nous apparaît essentiel que l'enseignement supérieur québécois constitue un continuum solide, qui permettra d'offrir à la population de la formation – y compris en recherche – à la plus fine pointe qui soit. Pour y arriver, des alliances stratégiques sont nécessaires entre les acteurs et les milieux de l'enseignement et de la recherche postsecondaires. D'ailleurs, les étudiantes et étudiants sont impliqués dans les activités de recherche réalisées au sein de l'enseignement supérieur, ce qui participe de leur formation. À nos yeux, ils doivent occuper une place de choix dans ce continuum, et ce, du début de leurs études collégiales jusqu'au postdoctorat.

Nous sommes d'avis que les grandes questions éthiques constituent un enjeu fondamental, auquel il faut apporter toute l'attention et toutes les ressources nécessaires. Bien qu'il y fasse allusion, surtout pour ce qui a trait au numérique, la proposition contenue dans le document consensuel demeure plutôt timide à cet égard. Il nous semble au contraire qu'un effort colossal, non seulement interordres, mais de concert avec la société est nécessaire.

Deux éléments qui ont suscité un vif intérêt lors de nos échanges ne nous semblent pas avoir été pris en compte par le groupe de travail, si l'on se fie au document consensuel. Tout d'abord, l'excellente présentation des perspectives des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN qui figure dans [Les futurs humanistes de l'apprentissage](#), publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2020. S'y ajoute le concept de Société 5.0, notamment dans son exposé par Yuko Harayama, directrice exécutive des affaires internationales au sein de l'institut de recherche Riken, au Japon. Nous suggérons qu'ils fassent partie des échanges à venir.

## RECOMMANDATION 5

### RÉUSSITE DES COLLABORATIONS ET DES SYNERGIES INTERORDRES

---

Le groupe de travail recommande de demander au ministère de l'Enseignement supérieur de mettre en place, en consultation avec tous les partenaires intéressés, notamment universitaires et collégiaux, dans le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement et selon la forme qu'il jugera appropriée, de soutenir et d'animer un mécanisme permanent associant les ordres collégial et universitaire.

*Je souhaite que les chercheurs universitaires soient plus attentifs aux ressources qu'il y a dans les collèges et que les professeurs des collèges soient moins timides quand vient le temps de frapper à la porte des universitaires... Parce que le réseau collégial est plein de ressources pour la recherche qui sont, selon moi, négligées.*

Entrevue accordée à Sébastien Piché par Guy Rocher

Montréal, 6 décembre 2007

*La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique,*  
Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.

Si l'on peut saluer l'intention de collaborations et de synergies interordres, il importe au plus haut chef de souligner que leur « réussite » nécessitera une collaboration de tous les instants entre les milieux et les acteurs, et ce, dès la définition d'un projet. Dans cette optique, l'on peut s'étonner du fait que le groupe de travail a réfléchi aux collaborations et aux synergies interordres sans que les deux ordres en question contribuent à la réflexion. Dans une perspective de collaborations « bidirectionnelles », les ordres collégial et universitaire peuvent constituer un socle partagé plutôt qu'un ensemble d'éléments dont l'un a préséance sur l'autre.

Des actions unissent déjà des chercheuses et des chercheurs qui appartiennent à ce que le groupe de travail a identifié comme « deux solitudes », phénomène que l'on peut davantage associer au milieu francophone. Ainsi, au fil des ans, l'ARC a non seulement offert à maintes reprises une tribune aux chercheuses et chercheurs qui souhaitent exposer les résultats de leurs recherches interordres, mais elle a également tiré de ses travaux de l'information sur les avantages, les inconvénients, les conditions avantageuses ou désavantageuses de la collaboration interordres ainsi que des suggestions à cet égard. Un tel regard peut permettre de créer des collaborations et des partenariats structurés et structurants qui vont au-delà de l'anecdote et qui ne se résument pas à un pointage (dans une demande de subvention) lors d'un concours. Nul doute que les fruits de tels projets de recherches interordres peuvent être mieux connus, et ce, même si les actions sont mises de l'avant par des organismes qui n'ont pas participé au groupe de travail. Ce faisant, il s'agit de mieux tirer profit de structures existantes plutôt que de chercher à en mettre d'autres sur pied, de réinventer la roue. Les structures sont déjà nombreuses et semblent méconnues. Pour révéler ces forces au grand jour, un travail d'inventaire est peut-être nécessaire.

La volonté de favoriser et d'aider à structurer la collaboration, les partenariats et les pôles entre les universités et les collèges en matière de recherche et de transfert de connaissances apparaît à l'intérieur du document consensuel dans une perspective géographique. Or, les collaborations interordres peuvent relever d'une autre logique et ne pas être limitées à l'échelle régionale. De nos jours, l'on encourage la collaboration entre établissements de natures différentes, au sein d'équipes formées de chercheuses et de chercheurs d'horizons variés. De plus, de l'avis de plusieurs, le défi se situe à l'échelle internationale. La formation à la recherche ne peut que bénéficier d'une telle perspective.

Puisque la recherche québécoise doit se déployer non seulement dans tous les secteurs, mais également de manière intersectorielle, la formation à la recherche doit suivre ce cours. En effet, elle ne saurait être restreinte à la seule formation préuniversitaire. La formation technique demeure un terreau pour de nombreuses recherches de pointe, et les étudiantes et étudiants qui y participent développent dans ce contexte des compétences essentielles pour le personnel hautement qualifié. La formation collégiale doit être considérée, notamment pour son apport à la recherche. Des étudiantes et des étudiants y découvrent leur intérêt pour la recherche dans le secteur de la santé, dans celui de la nature et des technologies, ou encore, de la société et de la culture. D'autres y trouvent un tremplin vers une carrière qu'ils imaginaient déjà en recherche. À cet égard, les Prix étudiants de l'ARC et les mentions Relève-étoile qui les accompagnent montrent bien la pertinence et la qualité de la formation à la recherche dès le collégial. L'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur les nouveaux besoins de formation des étudiantes et étudiants du collégial, en cours de rédaction, constituera sans aucun doute une référence en la matière.

L'engagement des cégeps au sein de leur communauté fait partie intrinsèque de leur mission selon la loi. Qui plus est, les liens entre les établissements d'enseignement collégial (de tous types) et la société existent non seulement en ce qui a trait à la formation et au développement économique, social ou culturel, mais il est résolument présent pour ce qui est du développement scientifique. En ce sens, il s'agit déjà de l'une des forces de la recherche collégiale.

Enfin, nous croyons que pour réussir des collaborations et des synergies interordres, autant les collèges que les universités ont besoin de ressources financières.



## **RECOMMANDATION 9**

### **COLLABORATION UNIVERSITÉ-SOCIÉTÉ AMPLIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS EN ÉVOLUTION**

---

Le groupe de travail recommande de demander aux établissements d'engager des actions favorisant une collaboration accrue de l'institution universitaire avec les différents partenaires de la société en s'inspirant de différentes pistes d'action.

L'une des pistes d'action mentionnées consiste à répondre aux besoins de recherche-développement des différents partenaires du milieu, par exemple sous forme de recherche orientée, de consultation professionnelle, de transfert ponctuel de connaissances, de recherche-action, de services aux collectivités. Or, les établissements d'enseignement collégial et leurs unités de recherche – situés aux quatre coins de la province – répondent déjà à de très nombreux besoins de recherche-développement des différents partenaires des milieux. Bien que cet élément se situe à l'extérieur de la recommandation visant la réussite de collaborations et de synergies interordres, nous croyons qu'il serait avantageux de le prendre en compte dans une perspective interordres afin de miser sur la collégialité et, encore une fois, de ne pas réinventer la roue.